

En cas d'inondation...  
Saurez-vous quoi faire?  
Votre famille est-elle prête?

# MESURES D'URGENCE

## EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE



MRC Antoine-Labelle

Secteurs du  
lac Douaire et  
du lac Oscar

Malgré toutes les mesures de sécurité prises par les gestionnaires de barrage, il serait imprudent d'ignorer le risque d'une inondation causée par une crue exceptionnelle ou une rupture de barrage sur le bassin de la rivière du Lièvre. Quelles seraient les conséquences d'un tel sinistre? Comment s'y préparer? Pour répondre à ces questions, les autorités de la Municipalité régionale de comté (MRC) Antoine-Labelle ont élaboré un plan d'urgence en collaboration avec l'Organisation régionale de sécurité civile (ORSC). Ce dépliant en présente les principaux éléments. Lisez-le attentivement et gardez-le à portée de la main.

### MISE EN ALERTE

En cas de crue exceptionnelle ou d'une rupture du barrage Mitchinamecus, les personnes se trouvant dans le secteur de la route de Parent seront alertées par radio CB, par radio amateur et par téléphone satellite.

Plusieurs organisations seront mises à contribution pour diffuser l'information au moyen de relais radiophoniques, dont les pourvoiries *Le Mékos*, *Club Scott* et *Le Menjo*, ainsi que les zones d'exploitation contrôlées (zecs) Normandie et Mitchinamecus.

### ÉVACUATION

En raison de la montée du niveau d'eau, certains ponts ou certains tronçons de route seront progressivement inondés ou détruits. Les routes d'évacuation et les points de rassemblement indiqués au verso tiennent compte de ces facteurs ainsi que du délai d'arrivée de l'eau.

**Les personnes se trouvant dans le secteur à évacuer devront quitter les lieux le plus rapidement possible.** Ceux et celles qui emprunteraient une route déjà inondée devront se mettre à l'abri dans les hauteurs et attendre les secours.

Lors d'une évacuation, plusieurs intervenants tels que la Croix-Rouge, les commissions scolaires, Hydro-Québec, la Sûreté du Québec et Transports Québec seront mobilisés.

### MOYENS DE TRANSPORT

Lors de l'évacuation, il sera préférable de se déplacer par petits groupes, d'emprunter les chemins connus et d'éviter les raccourcis.

Il importera de prévoir de l'essence en quantité suffisante et d'emporter une trousse d'urgence, telle que décrite dans le présent feuillet, notamment pour les déplacements en véhicule tout-terrain.

Les usagers se trouvant dans les territoires non organisés (TNO) devront retourner à leur résidence permanente, en empruntant des chemins secondaires en direction de Sainte-Anne-du-Lac, de Rivière-Rouge, du secteur Sainte-Véronique ou encore vers Parent. Les personnes dont la résidence permanente serait située dans une zone inondable du bassin versant de la rivière du Lièvre devront par ailleurs respecter les consignes émises par leur municipalité.

### INFORMATION AUX RÉSIDANTS

Un service téléphonique, dont les coordonnées seront diffusées au moment opportun, sera mis sur pied afin d'informer les usagers sur les événements et de répondre aux demandes de renseignements. Il sera aussi possible d'obtenir de l'information en écoutant le médias et en consultant le site Web de la MRC Antoine-Labelle au [www.mrc-antoine-labelle.qc.ca](http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca).

### CONSÉQUENCES D'UNE CRUE EXCEPTIONNELLE OU D'UNE RUPTURE DE BARRAGE

- Résidences inondées, isolées ou emportées;
- Ponts et tronçons de route inondés ou détruits;
- Panes électriques et panes téléphoniques qui pourraient durer plusieurs semaines;
- Saturation des réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires;
- Rupture et contamination du réseau d'eau potable;
- Municipalités sur le territoire partiellement ou totalement isolées.

### MESURES INDIVIDUELLES

Avant de quitter son domicile, il importe de prendre certaines mesures:

- Couper l'électricité ou fermer le gaz;
- Verrouiller les portes et fermer les fenêtres.

### TROUSSE D'URGENCE

**Ce que vous devez prévoir pour toute la famille :**

- Eau potable et nourriture non périssable;
- Vêtements, sacs de couchage et couvertures;
- Médicaments, ordonnances, articles pour bébé;
- Articles d'hygiène (brosse à dents, dentifrice, savon, etc.);
- Numéros de téléphone importants, porte-monnaie et cartes (cartes de crédit, assurance-maladie), etc.

**Et pour assurer votre sécurité :**

- Allumettes et chandelles dans un contenant étanche, lampe de poche, radio et piles de rechange;
- Sifflet : pour signaler votre présence aux secouristes;
- Trousse de premiers soins.

Cette trousse d'urgence devrait toujours être complète et facilement accessible.

Québec

Avec la participation de :  
- Ministère de la Sécurité publique  
- Centre d'expertise hydrique  
- Services Québec

Brookfield

BORALEX



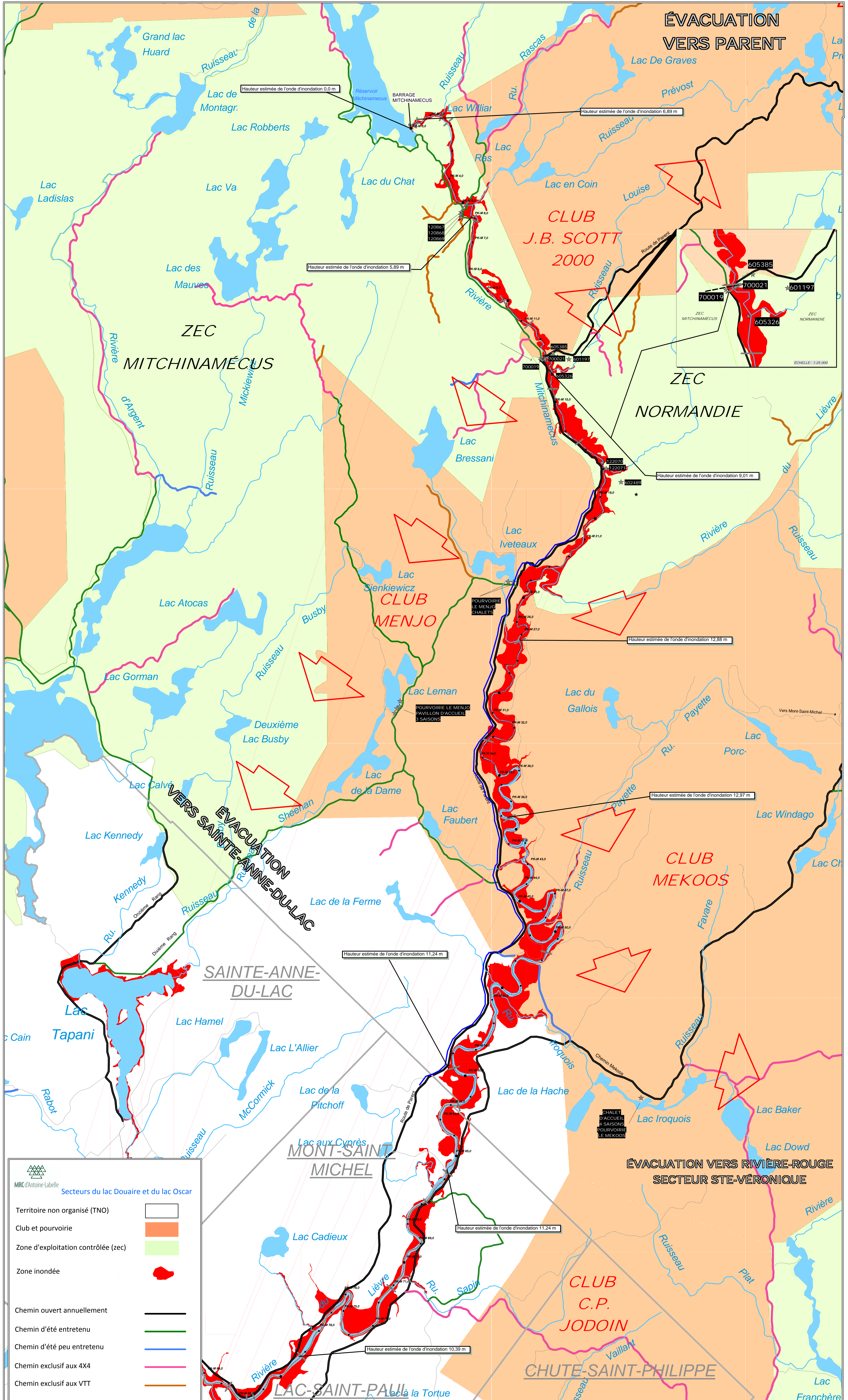
Algonquin  
ÉNERGIE INVESTIE

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À CONSERVER

MRC : 819 623-3485

Police et Incendie : 911

Pour en apprendre davantage sur la préparation en cas d'urgence, visitez le site Internet [www.gouv.qc.ca](http://www.gouv.qc.ca), section URGENCE QUÉBEC.



MRC d'Antoine-Labelle

Secteurs du lac Douaire et du lac Oscar

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Territoire non organisé (TNO)       |  |
| Club et pourvoirie                  |  |
| Zone d'exploitation contrôlée (zec) |  |
| Zone inondée                        |  |
| Chemin ouvert annuellement          |  |
| Chemin d'été entretenu              |  |
| Chemin d'été peu entretenu          |  |
| Chemin exclusif aux 4x4             |  |
| Chemin exclusif aux VTT             |  |

Des cartes détaillées sont disponibles pour consultation auprès de la MRC Antoine-Labelle  
 Source : MRC Antoine-Labelle, Services de l'aménagement du territoire